

## TARIFS PERISCOLAIRE ET RESTAURATION 2011-2012

A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2011 ET JUSQU'À LA RENTRÉE 2012-2013

	TRANCHES	de 0 à 300,99 €	de 301 à 500,99 €	de 501 à 700,99 €	de 701 à 900,99 €	de 901 € à 1 200,99 €	Au-dessus de 1 201 €
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>Forfait Matin</b>	1,30	1,50	1,70	2,10	2,50	2,70
	Enfant suppl.	1,20	1,40	1,50	1,90	2,30	2,50
	<b>Forfait 1ère heure Soir &amp; goûter</b>	1,70	2,10	2,40	280,00	3,30	3,50
	Enfant suppl.	1,50	1,90	2,20	2,50	3,00	3,20
	<b>Forfait 2ème heure</b>	1,40	1,80	2,00	2,40	3,00	3,20
	Enfant suppl.	1,30	1,60	1,80	2,20	2,70	2,90
	<b>1/4 d'heure Soir</b>	0,35	0,45	0,50	0,60	0,75	0,80
	Enfant suppl.	0,32	0,41	0,45	0,54	0,69	0,72
	<b>Majoration (retard)</b>	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2
	<b>Majoration (non inscrit)</b>	5,00					
<b>RESTAURATION</b>	<b>Forfait midi repas compris</b>	3,30	3,98	4,36	4,72	5,07	5,15
	<b>Garde sans repas</b>	1,76	2,10	2,29	2,46	2,64	2,75
	Repas Adulte tarif unique	7,80					
	<b>Majoration (non inscrit)</b>	5,00					

MODALITES D'INSCRIPTION

Si la famille n'a pas remis un dossier complet d'inscription, l'enfant ne pourra être ni reçu ni gardé au sein des services

MODALITES D'APPLICATION DES FORFAITS SOIRS PERISCOLAIRE

Après application du forfait 1ère heure, il vous sera facturé un forfait 2ème heure au-delà du quart d'heure de service utilisé

MAJORATIONS

LE NON RESPECT DES DELAIS D'INSCRIPTION IMPLIQUE UNE MAJORATION DE 5 EUROS/ EN CAS DE DEPASSEMENT DE L'HORAIRE DE FERMETURE DES LOCAUX LE TARIF DU SERVICE UTILISE SERA DOUBLE

CAS SPECIFIQUES

POUR LES PARENTS AYANT DES HORAIRES PARTICULIERS SI UN JUSTIFICATIF EST FOURNI LES DELAIS POURRONT ETRE REDUITS APRES ETUDE PAR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

TOUTE DEMANDE SPECIFIQUE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF (ex enfant malade, contrainte professionnelle...)